

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 16.02.2026 / 13

**LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 21

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 16 FEVRIER, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Etaient présents :**

- Mme Renée ANDRE, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mr Pierre MIALON, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Murielle BERTON, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD,
- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Marianne FLORAT,
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER,
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Sandrine LECOQ
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

### Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Emilie PIEDNOIR.

### Absents :

- Mr Antoine DANIEL
- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL

Mr Guillaume ANNE est désigné secrétaire de séance.

## LIVAROT – PAYS D’AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – RESTRUCTURATION / REHABILITATION DE LA SALLE ALAIN GAUCLIN – PRIORITE 1

Le gymnase Alain Gauclin, situé boulevard Gustave Timmerman à Livarot (14140) est une grande salle d'environ 900m<sup>2</sup> avec une hauteur de 8m au faitage.

La structure porteuse du bâtiment est constituée de 10 portiques en bois lamellé-collé, définissant 9 travées, dont 2 sont destinées aux vestiaires et sanitaires côté boulevard, et 7 au terrain multisport.

Ce gymnase présente d'importants problèmes structurels, interdisant désormais son utilisation.

Des défauts qui datent de la construction originelle :

- La structure porteuse des portiques est sous-dimensionnée, ce qui entraîne un flambement inquiétant de certains portiques, et donc un défaut majeur de la stabilité de la charpente dans son ensemble.
- Pas d'isolation, pas de ventilation, pas de chauffage, d'où un phénomène de condensation (point de rosée) sur les bacs acier de façade, entraînant des désordres liés à l'humidité non évacuée.

- Pas de platines sous les poteaux bois porteurs des portiques, directement scellés dans le dallage, sans garde d'eau, entraînant un pourrissement des pieds des portiques.
- Pas de sécurité incendie, ni de conformité à la réglementation pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public, pour les personnes à mobilité réduite.

La rénovation du gymnase Alain Gauclin devra donc apporter une réponse globale à ces diverses défaillances, structurelles et réglementaires, tout en proposant un lieu de loisir simple et agréable, dans un budget réaliste pour la municipalité.

La contrainte primordiale est de considérer cette opération comme une restructuration, en aucun cas il ne s'agira de la reconstruction neuve d'un gymnase, en effet, la proximité du bâtiment à la limite de propriété (distance inférieure à trois mètres) nous imposerait de revoir l'implantation du bâtiment.

Le plateau sportif (plancher bas) et les fondations devront être conservées. La charpente existante défaillante devra être renforcée ou remplacée, mais sa configuration restera inchangée (même hauteur à l'égout).

Le principe constructif actuel par encastrement (descente de charge verticale), pourra selon l'analyse du BET structure, être modifié pour définition d'une structure articulée c'est-à-dire plus légère, bloquée et contreventée, avec un besoin moindre en fondations.

Ainsi l'opération consistera en une réparation de la structure (avec remplacement éventuel de certaines parties), un changement de couverture et de vêtture extérieure (avec rajout d'isolation thermique), une reconfiguration de la partie sanitaire et vestiaire pour mise aux normes PMR, la pose de panneaux solaires éventuels, le chauffage de l'ensemble des locaux, et la pose de baffles acoustiques.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

### **Dépenses :**

Honoraires et études préalables :	107 900,00 €
Travaux : Restructuration / Rénovation	1 493 000,00 €
<b>Total H.T</b>	<b>1 600 900,00 €</b>

### **Recettes :**

Etat – DETR et/ou DSIL	27,50 %	440 247,50 €
Etat – Fonds Vert (Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux)	10 %	160 090,00 €
Conseil Départemental (Contrat de territoire)	20 %	320 180,00 €
Agence nationale du Sport (ANS)	20 %	320 180,00 €
CALN (fonds de concours)	2,50 %	40 000,00 €
Autofinancement		320 202,50 €
<b>Total H.T</b>		<b>1 600 900,00 €</b>

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à prendre une délibération pour :

- Solliciter un financement de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- Solliciter un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- Solliciter un financement du Département au titre du Contrat de Territoire 2022 – 2027 ;
- Solliciter un financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;
- Solliciter un financement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;
- Solliciter tous autres financements ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- **SOLLICITE** un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- **SOLLICITE** un financement du Département au titre du Contrat de Territoire 2022 – 2027 ;
- **SOLLICITE** un financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;
- **SOLLICITE** un financement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;
- **SOLLICITE** tous autres financements ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 17 février 2026.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR

